

SIMDUT	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		NON RÉGLEMENTÉ

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Filler pour mortier autonivelant.

Fabricant / Distributeurs :

Soprema Canada 1675, rue Haggerty Drummondville (Québec) J2C 5P7 CANADA Tél. : 819 478-8163	Soprema inc. 44955, Yale Road West Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3 CANADA Tél. : 604 793-7100	Soprema USA 310, Quadral Drive Wadsworth (Ohio) 44281 ÉTATS-UNIS Tél. : 1 800 356-3521	Soprema USA 12251 Seaway Road Gulfport (Mississippi) 39507 ÉTATS-UNIS Tél. : 228 701-1900
--	---	---	--

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492 CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGER

Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation des yeux.

Obtenir les instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler tant que les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Ne pas respirer les poussières. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains à fond après manipulation. Porter des gants protecteurs, une protection oculaire et un masque à poussières. Entreposer sous clef. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Silice, Quartz	14808-60-7	60-100	0,025 mg/m ³	Non disponible
Oxyde ferrique	1309-37-1	0,1-1	5 mg/m ³	Non disponible

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Silice, Quartz : En général, des concentrations élevées de poussière peuvent causer de la toux et une légère irritation temporaire suite à une exposition à court terme. Aucune information sur des humains ni pertinente sur des animaux n'a été localisée. Le quartz peut avoir des effets respiratoires potentiellement graves suite à l'inhalation à long terme. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Silice, Quartz : En général, on ne s'attend pas à ce que le quartz soit irritant pour la peau. Aucune information sur les humains ou les animaux n'a été localisée. On ne s'attend pas à ce que le quartz soit absorbé par la peau. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

Silice, Quartz : En général, on ne s'attend pas à ce que le quartz soit irritant sauf comme « un corps étranger ». Des larmoiements, des clignements et une légère douleur temporaire peuvent survenir lorsque le matériel solide est rincé des yeux par les larmes. Aucune information pertinente sur des humains ou des animaux n'a été localisée. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

INGESTION

Silice, Quartz : On ne s'attend pas à ce que le quartz soit nocif si ingéré. Aucune information sur des humains ni fiable sur des animaux n'a été localisée. L'ingestion n'est pas une voie typique d'exposition au travail. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

EFFETS RESPIRATOIRES

Silice, Quartz : Les effets respiratoires de l'exposition à long terme à la poussière fine de silice cristalline aéroportée sont bien documentés. Les expositions au travail ont été associées avec le développement de silicose, de tuberculose pulmonaire et d'autres maladies du système respiratoire. La silicose est une maladie des poumons progressive, chronique, invalidante. Les premiers symptômes de silicose (toux, production muqueuse et souffle court durant l'effort) ne sont pas spécifiques à cette maladie. Donc, le développement de silicose peut ne pas être détecté avant des étapes avancées de la maladie. La silicose peut continuer de se développer même après que l'exposition à la silice cristalline ait cessé. La preuve de silicose peut normalement être observée sur une radiographie pulmonaire. Le risque de développer la silicose et la gravité de la silicose dépendent de la concentration aéroportée de poussière de silice cristalline de dimensions inhalables à laquelle un employé est exposé et la durée de l'exposition. Des particules avec des diamètres de moins d'un micron et des particules fraîchement adhérentes (par exemple, celles produites par le sablage) sont considérées les plus dangereuses. Il y a 3 types de silicoses qu'un travailleur peut développer selon la durée de l'exposition et la concentration de l'exposition. La silicose « chronique » ou « classique » est la plus commune et les résultats des expositions pendant 10 ans ou moins à des concentrations relativement basses. Dans des cas de faible silicose, il n'y a typiquement aucun trouble respiratoire significatif, bien qu'il y ait preuve sur radiographie de dommages aux poumons. Dans des cas graves, des troubles respiratoires significatifs et de plus en plus graves se développent. Il n'y a aucun traitement efficace pour la maladie. L'espérance de vie peut être réduite, dépendant de la gravité du cas. Le décès n'est

habituellement pas un résultat direct de la silicose, mais la défaillance cardiaque (cœur pulmonaire) peut se produire puisque le cœur a de la difficulté accrue à pomper le sang à travers des poumons cicatrisés. La silicose peut être compliquée par le développement d'infections bactériennes, incluant la tuberculose. Des résultats de silicose « accélérée » de l'exposition à des concentrations élevées de silice cristalline sur une période de 5 à 10 ans. La maladie continue de se développer même après que l'exposition ait cessé, et est souvent associée aux maladies auto-immunes, par exemple, sclérodémie (une maladie occasionnant l'épaississement de la peau). La silicose « aiguë » (aussi référée à « protéinose alvéolaire silicotique ») est rare, mais se développe de l'exposition à des concentrations très élevées. Des symptômes peuvent survenir en quelques semaines à 4-5 ans après la première exposition. Le décès survient souvent en quelques années. La silicose aiguë est survenue dans des travaux tels que le sablage ou forage en tunnel où des contrôles d'exposition sont minimes. Des expositions au travail à de la silice cristalline respirable ont aussi été associées à une bronchopneumopathie chronique obstructive, incluant la bronchite et l'emphysème, indépendante de la silicose. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE

Silice, Quartz : Le quartz n'est pas connu pour causer la sensibilisation respiratoire. Aucune information sur les humains ou les animaux n'a été localisée. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Silice, Quartz : On a observé des réactions de corps étranger (granulomes) après que la silice cristalline s'est accidentellement logée sous la peau, en résultat d'une blessure physique. Cet effet est souvent retardé pendant des semaines à des années. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Silice, Quartz : Le quartz n'est pas connu pour causer la sensibilisation de la peau. Aucune information sur les humains ou les animaux n'a été localisée. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

REINS/SYSTÈME URINAIRE

Silice, Quartz : Plusieurs études sur des populations humaines ont trouvé des associations significatives entre l'exposition par inhalation de silice cristalline aéroportée et des maladies rénales. Cependant, il n'y a pas assez de preuve pour conclure à un lien causal. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

FOIE

Silice, Quartz : Il y a eu des rapports d'effets nocifs sur le foie chez des travailleurs exposés à la silice cristalline causés par des dépôts de particules de silice. Cependant, ces effets n'ont pas été étudiés en profondeur. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

SYSTÈME IMMUNITAIRE

Silice, Quartz : Il y a eu plusieurs rapports de cas publiés qui décrivent divers troubles auto-immuns chez des travailleurs exposés à la silice cristalline. Ces troubles incluent la sclérodémie (une maladie occasionnant l'épaississement de la peau), le lupus, l'arthrite rhumatoïde, l'hémolyse auto-immune, et des troubles des tissus conjonctifs. Il y a aussi eu des rapports de cas de conditions qui peuvent être reliées aux anomalies immunologiques, incluant une maladie rénale chronique, et des problèmes avec la glande thyroïde, le système nerveux et les vaisseaux sanguins. Quelques études sur des populations humaines ont rapporté une augmentation significative de décès suite à des maladies auto-immunes chez des travailleurs exposés à la silice cristalline aéroportée. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Silice, Quartz : Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu que ce produit chimique est cancérigène chez les humains (Groupe 1). L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) a désigné ce produit chimique comme un cancérigène suspect chez les humains (A2). Le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis a listé ce produit chimique comme un cancérigène connu chez les humains. (1)

Oxyde ferrique : Le CIRC a conclu que ce produit chimique n'est pas classable quant à sa cancérogénicité chez les humains (Groupe 3). L'ACGIH a désigné ce produit chimique non classable comme un cancérigène chez les humains (A4). Le NTP n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérigènes. (1)

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Silice, Quartz : Le quartz n'est pas connu pour causer la toxicité développementale. Aucune information sur les humains ou les animaux n'a été localisée. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Silice, Quartz : Le quartz n'est pas connu pour causer la toxicité sur la reproduction. Aucune information sur les humains ou les animaux n'a été localisée. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

MUTAGÉNÉCITÉ

Silice, Quartz : La preuve disponible n'est pas adéquate pour conclure que le quartz est mutagène. Aucune conclusion ne peut être tirée de l'information sur les humains localisée. Un résultat positif a été obtenu dans une étude non standard utilisant des rats vivants. Des résultats positifs et négatifs ont été obtenus dans des études utilisant des animaux vivants exposés à des voies qui ne sont pas pertinentes aux expositions en milieu de travail. Des résultats positifs et négatifs ont été obtenus dans des cellules mammaliennes cultivées, tandis qu'un résultat négatif a été obtenu dans une étude sur des bactéries. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Silice, Quartz : Il y a désaccord à savoir si la fumée de tabac augmente la gravité de l'effet de silice cristalline sur l'insuffisance respiratoire. L'exposition simultanée à des cancérigènes connus, par exemple, benzo(a) pyrène, peut augmenter la cancérogénicité de la silice cristalline. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

ACCUMULATION POTENTIELLE

Silice, Quartz : La poussière de quartz peut s'accumuler dans les poumons. Des particules inhalées sont déposées à divers endroits des voies respiratoires, dépendant de leur forme, masse, caractéristiques aérodynamiques et autres propriétés physiques. Les particules respirables sont considérées celles avec un diamètre aérodynamique de moins de 5 µm. Ces particules peuvent se déposer dans des espaces alvéolaires dans les poumons, sont dégagées plus lentement et sont plus probables de causer des blessures. Des particules plus grandes que 5 µm sont plus probables de se déposer dans les voies respiratoires trachéo-bronchiques où elles sont dégagées plus rapidement. La plupart, mais pas toute, la silice cristalline est dégagée des poumons après l'inhalation et le dépôt. L'élimination des particules de quartz continue pendant plusieurs années après la dernière exposition. La silice est légèrement absorbée dans le corps. La silice absorbée est principalement déposée dans le foie, la rate et les nœuds lymphoïdes régionaux. L'acide silicique absorbé dans le système sanguin est excrété par les reins. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec beaucoup d'eau et du savon.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, obtenir des conseils médicaux.

INHALATION

Évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. Appeler un centre antipoison en cas de malaise.

INGESTION

Contactez immédiatement un centre antipoison. Se rincer la bouche.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Non combustible.

EXPLOSIBILITÉ : Sensibilité aux chocs : non
Sensibilité aux décharges électrostatiques : non

POINT D'ÉCLAIR : Non applicable

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non applicable

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)
Non applicable

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Ce produit n'est pas combustible (ne brûle pas) et ne favorise pas la combustion. La poussière de ce produit n'est pas un risque d'explosion de poussières.

PRODUITS DE COMBUSTION

Non applicable.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE UN FEU

Ce produit n'est pas combustible (ne brûle pas). Cependant, il faut faire preuve de prudence si un incendie ou une explosion survient dans une zone ou un bâtiment contenant du quartz. Évacuer le secteur. Approcher le feu le vent dans le dos. Lorsque possible, éviter la production de poussière dans l'air. Si possible, éviter l'usage de jets d'eau à haute pression pour ne pas générer de poussière dans l'air. Utiliser de l'eau pour humidifier pour minimiser la production de poussière. Établir un barrage pour l'eau d'incendie fortement contaminée ou eau de lavage pour la mise au rebut ultérieure. Empêcher l'eau fortement contaminée de s'écouler dans les égouts et les voies d'eau.

MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit n'est pas combustible (ne brûle pas). Utiliser un moyen d'extinction approprié pour l'incendie environnant.

SECTION VI : MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES / DÉVERSEMENTS

Restreindre l'accès jusqu'au nettoyage complet. S'assurer que le nettoyage est fait par du personnel formé portant une protection respiratoire appropriée. Ventiler la zone du déversement s'il y a de la poussière aéroportée excessive. Ne pas balayer à sec. Lorsque possible, mouiller avec de l'eau pulvérisée pour minimiser la quantité de poussière ou utiliser un aspirateur muni de filtres HEPA. À l'aide d'une pelle, déposer dans des contenants propres et étiquetés qui se referment. Nettoyer la zone à grande eau.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Ce produit est un solide très toxique. Avant la manipulation, il est très important que les contrôles de ventilation soient opérationnels et que sur les exigences d'équipement de protection et les mesures d'hygiène personnelle soient suivies. Les personnes travaillant avec ce produit

devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Rapporter immédiatement les fuites, les déversements ou les troubles de ventilation. Éviter la production de poussière. Empêcher la libération de poussière dans l'air du milieu de travail. Utiliser en plus petites quantités possible dans une zone bien ventilée, séparée de la zone d'entreposage. Utiliser les outils appropriés pour ouvrir les contenants. Fendre un contenant peut causer une déchirure inégale, faisant, ainsi plus facilement, des déversements. Rester contre le vent lors des opérations d'ouverture, de distribution et de mélange. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Un bon entretien ménager est important pour empêcher les accumulations de poussière. Le balayage à sec n'est pas recommandé. Mouiller au préalable le matériel ou utiliser un aspirateur muni de filtre(s) à efficacité élevée.

ENTREPOSAGE

Garder entreposer la plus petite quantité possible. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Afficher des panneaux avertisseurs. Inspecter périodiquement en cas de fuite ou de dommages. Entreposer dans des contenants appropriés et étiquetés. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Protéger des dommages. Inspecter tous les contenants reçus pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés et non endommagés.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Aucune exigence spécifique, mais c'est une bonne habitude d'empêcher le contact avec la peau.

RESPIRATOIRE : Recommandations de NIOSH pour les concentrations dans l'air de silice cristalline (comme poussière respirable) : jusqu'à 0,5 mg/m³ (Facteur de Protection Assigné = 10) : tout respirateur de particules équipé d'un filtre N95, R95 ou P95 (incluant des masques filtrant N95, R95 et P95) sauf les respirateurs quart de masque. Les filtres suivants peuvent aussi être utilisés : N99, R99, P99, N100, R100, P100. Jusqu'à 1,25 mg/m³ (FPA = 25) : tout appareil filtrant à ventilation assistée avec un filtre à particules à efficacité élevée. Tout respirateur à adduction d'air opéré dans un mode de débit constant. Jusqu'à 2,5 mg/m³ (FPA = 50) : tout respirateur filtrant à masque complet avec un filtre N100, R100 ou P100. Tout appareil filtrant à ventilation assistée avec un masque ajusté et un filtre à particules à efficacité élevée. Jusqu'à 25 mg/m³ (FPA = 1000) : tout respirateur à adduction d'air opéré à débit constant ou à un autre mode de pression positive.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

CONTRÔLE DES POUSSIÈRES : Des échappements locaux sont nécessaires pour contrôler le niveau des poussières sous les limites recommandées.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :

Solide

ODEUR ET APPARENCE : Blanc ou sable tan; granuleux, broyé ou écrasé

SEUIL DE L'ODEUR :

N/A

DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :

N/A

TAUX D'ÉVAPORATION (éther = 1) :

N/A

POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :

N/A

POINT DE CONGÉLATION :

1 610°C / 2 930°F

DENSITÉ (H₂O = 1) :

2,65

SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :

Insoluble

CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES

(C.O.V.) :

N/A

VISCOSITÉ :

N/A

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Ce matériel est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées à la section VII.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ

Ce matériel peut déclencher des réactions de polymérisation avec d'autres matériels organiques (par exemple : monomères vinyliques).

INCOMPATIBILITÉ

Agents oxydants forts, magnésium, manganèse, trifluorure, hexafluorure de xénon, sodium, lithium, acide fluorhydrique.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Aucun.

POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Aucune.

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Silice, Quartz : (1)

DL₅₀ (oral, rat) : 500 mg/kg

Oxyde ferrique : (1)

DL₅₀ (oral, rat) : 10 000 mg/kg

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Silice, Quartz : Dans une étude, on a observé une inflammation persistante des poumons chez des rats exposés à 100 mg/m³ de particules de quartz pendant 3 jours (6 heures/jour; moyenne MMAD 3,3-3,5 µm). L'inflammation, qui a persisté pendant 3 mois, a été caractérisée par la présence de granulocytes dans le fluide rejeté des voies respiratoires. Des indicateurs de cytotoxicité (protéines augmentées et lactodéshydrogénase diminuées dans le fluide rejeté des voies respiratoires) ont aussi augmenté significativement et persisté pendant 3 mois. (1)

IRRITATION DES YEUX

Silice, Quartz : Aucune information des tests standards n'a été localisée. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Oxyde ferrique : Une réaction négative a été obtenue dans le test d'optimisation Maurer utilisant des cochons d'Inde. Aucune information supplémentaire n'est disponible pour l'évaluation. (1)

Silice, Quartz : Aucune information disponible. (1)

INHALATION

Silice, Quartz : On a observé des dommages aux poumons, tels que l'inflammation, la silicose (cicatrisation des poumons) et protéinose alvéolaire (une condition où un type de protéine se développe dans l'alvéole) chez plusieurs espèces animales différentes suite à des expositions au quartz variant d'une semaine à 27 mois. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

CANCÉROGÉNÉICITÉ

Silice, Quartz : Le CIRC a déterminé qu'il y a preuve suffisante que le quartz est cancérigène chez des animaux expérimentaux. Plusieurs études ont montré une incidence accrue de tumeurs de poumon chez des rats exposés au quartz par inhalation jusqu'à 2 ans. On n'a observé aucune augmentation de tumeurs de poumon chez les souris femelles exposées au quartz jusqu'à 570 jours. Cependant, l'habileté de cette étude à détecter des effets cancérigènes était limitée dû au petit nombre d'animaux utilisés. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

MUTAGÉNÉICITÉ

Silice, Quartz : La preuve disponible n'est pas adéquate pour conclure que le quartz est un mutagène. Un résultat positif a été obtenu dans une étude non standard utilisant des rats vivants. Des résultats positifs et

négatifs ont été obtenus dans des études chez des animaux vivants, qui ont utilisé des voies d'exposition qui ne sont pas pertinentes aux expositions en milieu de travail. Des résultats positifs et négatifs ont été obtenus dans des cellules mammaliennes cultivées et un résultat négatif a été obtenu dans un test sur des bactéries. (1)

Oxyde ferrique : Aucune information disponible. (1)

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher le produit de s'infiltrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les égouts, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les voies d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Les réglementations provinciale, fédérale et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou selon la satisfaction des autorités. Ce produit n'est pas connu pour être écotoxique.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit n'est pas listé comme un déchet dangereux. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination.

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par DOT et TMD.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

USA – California Proposition 65 :

La silice cristalline (particules aéroportées de taille respirable) est connue par l'État de Californie pour causer le cancer.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

GLOSSAIRE

ANSI : American National Standards Institute
ASTM : American Society for Testing and Materials
CAS : Chemical Abstract Services
CASA : Association canadienne de normalisation
DL₅₀/CL₅₀ : Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
DOT : Department of Transportation (États-Unis)
EPA : Environmental Protection Agency (États-Unis)
OSHA : Occupational Safety & Health Administration (États-Unis)
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
SGH : Système général harmonisé
TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA : Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Référence :

(1) CHEMINFO (2014) Canadian Centre for Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada

Numéro de la fiche signalétique : CA U DRU SS FS 182

Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches signalétiques de SOPREMA Canada sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.soprema.ca

Justification de la mise à jour :

- Format SGH.

Cette fiche signalétique a été formulée en vertu de la norme ANSI Z400.1 (États-Unis), de la norme 29 CFR Part. 1910-1200 d'OSHA (États-Unis) et du règlement DORS/88-66 du SIMDUT (Canada).

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.